

CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 21 AVRIL 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 21 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 15/04/2021

Présents: M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme EUZET Anne-Sophy, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha;

Absents excusés: Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud;

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée les pouvoirs suivants : Pouvoir de Mme FERNANDEZ Aurore à Mme YAHIAOUI Aïcha; Pouvoir de M. LEGA Arnaud à M. BELLAY Marc;

Mme GUIZARD Sophie est élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Vœu du Conseil municipal suite au gel du 7 avril qui a fortement sinistré l'agriculture.

Les élus du Conseil Municipal réunis ce jour

CONSIDERANT:

- Toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales du gel du 7 avril qui a impacté l'économie agricole sur le territoire National,
- qu'un grand nombre d'agriculteurs et de vignerons ne pourrons pas faire face, ni à leurs besoins en trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la pérennité des cultures, ni aux échéances bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs,
- que cette situation est inédite par son ampleur nationale,

- que l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault avec 809 millions d'euros, dont 80% provient de la viticulture,
- que cette économie départementale concernant 7.547 chefs d'exploitation et plus de 15.400 emplois salariés,
- qu'une large partie des terres agricoles et arboricoles et notamment les 84.900 hectares de vignobles subiront les conséquences du gel dans des proportions très importantes.

En regard, des multiples milliards du plan de relance consacré aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** au gouvernement la mise en place d'un véritable **PLAN de SAUVETAGE** de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

2/ Transfert au Syndicat Mixte Hérault Energies des compétences de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie – GEP (Gestion de l'Energie Partagée).

M. MAVIGNER, Adjoint aux travaux, rappelle que les récentes évolutions législatives renforcent le rôle des communes en matière de transition énergétique des territoires et d'adaptation aux effets du changement climatique. Il ajoute que la municipalité, consciente de ces enjeux, mène des actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation sociale, économique et géographique du territoire en association avec les acteurs publics et privés. Il précise que c'est dans ce cadre, qu'un partenariat s'est renforcé avec le syndicat mixte d'énergies du département « Hérault Energies », qui exerce plusieurs compétences dont celles relatives à la maîtrise de la demande en énergie MDE-GEP proposée pour 5 ans.

Le Conseil municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE : le transfert des compétences « maîtrise de la demande en énergie » pour le patrimoine bâti propriété de la commune de St Paul et Valmalle conformément à l'article 3.6 MDE des statuts d'Hérault Energies ;

AUTORISE: Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

AUTORISE: Hérault Energies à prendre note de ce transfert conformément au règlement proposé.

DIT: que cette délibération sera notifiée au Syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault « Hérault Energies ».

3/ Travaux de réfection du mur de clôture du futur parking de l'Eglise.

- Désignation de l'entreprise titulaire du marché;
- Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;

Mme GELLY, Adjointe à l'Urbanisme, expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Mairie et de ses espaces publics, il convient de réaliser des travaux de réfection du mur de clôture du futur parking de l'église. Elle indique que ces travaux ont été estimés à un montant de 38.000 € TTC, et ajoute qu'une consultation a été réalisée auprès de

trois entreprises. Elle termine en précisant que la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 21 avril 2021 a retenu l'offre de l'entreprise ROUVIER (Lodève), mieux-disante économiquement, et demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce choix.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE: l'entreprise ROUVIER (Lodève) titulaire du marché de travaux pour la réfection du mur de clôture du futur parking de l'Eglise.

AUTORISE: Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise ROUVIER (Lodève) les pièces constitutives de ce marché s'élevant à un montant de 32.010,00 € HT soit 38.412.00 € TTC.

DIT: que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits sur le compte 21 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

4/ Avis sur la réalisation du projet de cantine et d'extension du groupe scolaire (2 classes) sur l'ancien terrain de tennis.

Mme GELLY indique à l'Assemblée qu'il convient de prendre une délibération pour entériner le projet de création de cantine et d'extension du groupe scolaire sur le site de l'ancien terrain de tennis.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE : le projet de création de cantine et d'extension du groupe scolaire (2 classes) sur le site de l'ancien terrain de tennis.

5/ Questions diverses

a/ Vente de parcelles communales à M. Nicolas LANDES et à M. Gérard LANDES.

M. MAVIGNER rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a décidé le 24 mars dernier de donner un accord de principe pour vendre à M. Nicolas LANDES un terrain communal d'environ 800 m² au prix de 40 €/m². Il expose aux conseillers que par courrier en date du 9 avril 2021, M. Nicolas LANDES a formulé une nouvelle proposition qui consiste à lui vendre une parcelle de 664 m² mais aussi et pour son père, M. Gérard LANDES, une parcelle de 166 m². Il rappelle que ces deux parcelles seraient issues de la parcelle communale cadastrée B872 située sur le chemin de la Tour d'Arthus « secteur Champ de la Croix ».

Le Conseil, ouï l'exposé,

DONNE : un accord de principe pour vendre à :

- M. Nicolas LANDES une parcelle de terrain de 664 m2 issue de la parcelle communale B 872.
- M. Gérard LANDES une parcelle de terrain de 166 m2 issue de la parcelle communale B 872.

FIXE: le prix de vente à $40,00 \in / \text{ m2}$.

DIT : que M. Nicolas LANDES et M. Gérard LANDES auront à leurs charges la totalité des frais de géomètre et notariés.

AJOUTE: que ces ventes feront l'objet de délibérations lors d'un prochain conseil municipal.

b/ Révision du schéma de mutualisation des services / mise à disposition d'un emploi de bibliothécaire intercommunal.

M. BERTOLINI expose à l'Assemblée l'enquête réalisée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault sur le recensement des besoins des communes et ces nouvelles pistes de mutualisation.

Mme GUIZARD, Adjointe à la culture, indique aux conseillers que dans le cadre de cette révision, le service de lecture publique de la CCVH propose aux bibliothèques du réseau, la mise à disposition d'un agent intercommunal. Elle rappelle que le fonctionnement et la gestion de la bibliothèque de St Paul sont aujourd'hui assurés par une équipe dynamique de bénévoles qui souhaiterait être épaulée par ce nouveau recrutement. Elle demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé,

DONNE : un accord de principe à la création d'un poste intercommunal de bibliothécaire qui serait mis à disposition des communes.

DIT : que le nombre d'heures à effectuer sur la bibliothèque de la commune sera à définir.

c/ Installation de panneaux « plans de ville »

Mme GUIZARD, Adjointe à la communication, propose aux conseillers de déplacer vers la Boulangerie le panneau « plan de ville » situé actuellement sur la place Rouger, et peu visible des usagers. Elle propose également la mise en place d'un deuxième panneau sur la façade de l'atelier des services techniques communaux pour l'entrée Ouest de la Commune.

Le Conseil, ouï l'exposé,

ACCEPTE: de déplacer vers la Boulangerie le panneau « plan de ville » situé actuellement sur la place Rouger.

ACCEPTE: d'installer un 2^{ème} panneau sur le secteur de la cave coopérative (emplacement à définir) pour l'entrée Ouest de la Commune.

DIT: qu'il serait souhaitable d'étudier l'installation d'un 3^{ème} panneau « plan de ville » pour l'entrée Est de la Commune.

d'Autorisation d'un commerce ambulant pour la vente à emporter de poulets rôtis.

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la demande formulée par M. FIDANZA Benjamin de vendre des poulets rôtis les samedis et dimanches sur la place de la cave coopérative.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

DONNE: un accord de principe pour que M. FIDANZA Benjamin puisse faire de la vente à emporter de poulets rôtis les samedis et les dimanches sur la place de la cave coopérative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à St Paul et Valmalle, le 22 avril 2021 Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLIN



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués, pour la réunion qui aura lieu en Mairie (au rez-de-chaussée), le MERCREDI 21 AVRIL 2021 à 18h00.

ORDRE DU JOUR:

- 1/ Vœu du Conseil municipal suite au gel du 7 avril qui a fortement sinistré l'agriculture.
- 2/ Transfert au Syndicat Mixte « Hérault Energies » des compétences de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie GEP (Gestion de l'Energie Partagée).
- 3/ Travaux de réfection du mur de clôture du futur parking de l'Eglise.
 - Désignation de l'entreprise titulaire du marché;
 - Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;
- 4/ Avis sur la réalisation du projet de cantine et d'extension du groupe scolaire (2 classes) sur l'ancien terrain de tennis.
- 5/ questions diverses.
 - a) Vente de parcelles communales à MM. Nicolas et Gérard LANDES.

St Paul et Valmalle, le 15 avril 2021

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLEM

POUVOIR

	·
ę	Je soussigné(e), Fernandes Aurare
	donne pouvoir à Aicha YAHiAoui
** •	de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal
* *.	convoqué(e) pour le 21 Augil 2021
	de prendre part à toutes délibérations,
	émettre tous votes, et signer tous documents.
\times	£ .
•	Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
1	cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.
*	Faità 21/04/21 le si paul et Valaualle
Porter à la m	ain "Bon pour Pouvoir" et signer
	Bon pour pouvoir
•	DE de



Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

POUVOIR

, ,
Je soussigné(e),
M. LEGA Arnaud
donne pouvoir à M. Mare Belloy de ma représentation de Bé
de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal
convoqué(e) pour le Il la
de prendre part à toutes délibérations,
émettre tous votes, et signer tous documents.
NAS p.
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.
Fait à St Poul et Volvable, le 2/dy boll